

# Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

## Protection Judiciaire de la Jeunesse

### Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris le, 10 Mars 2010

## ***TOUS EN GREVE LE 11 MARS 2010 CONTRE LA CASSE DES SERVICES ET DES MISSIONS, POUR LA DEFENSE DES PERSONNELS***

**Mardi 9 Mars, les personnels du Ministère de la Justice** : magistrats du siège et du parquet, avocats, greffiers, surveillants, personnels PJJ...ont manifesté partout en France contre la volonté gouvernementale d'instrumentaliser la justice et contre les effets dévastateurs de la RGPP. Le SNPES-PJJ a appelé à participer massivement à ces actions en étant en grève.

A la PJJ, la même politique produisant les mêmes effets, le mécontentement grandit chez les personnels. Les restructurations, les fermetures de services, de postes entraînent maltraitance des personnels et asphyxie du travail éducatif. La circulaire de mobilité qui vient d'être publiée entérinerait cette casse.

Après le regroupement des services administratifs des DIR en 2009, ce sont ceux des DD qui seront dégraissés en 2010, entraînant une augmentation de la charge de travail des personnels. Pour cette année, l'accélération de la transformation des services et la mise en place de la circulaire sur les activités de jour conduiront à la réorganisation de nombreux services par regroupement ou disparition d'unités, à la fermeture de postes et à la mise en place de services partagés encore plus nombreux (psychologues, ASS), à la suppression de postes ou de services d'insertion ou au transfert d'une partie d'entre eux dans les milieux ouverts ou les hébergements.

**Les conséquences de la politique menée par la direction de la PJJ, touchent implacablement et au fur et à mesure les départements et régions.** Deux régions sont particulièrement touchées cette année par les suppressions de postes, l'Ile de France et le Grand Ouest. De nouveau les personnels de cette dernière région étaient en grève dès le 4 Mars (27% de grévistes) et de nouveau le 9 Mars (28%) Ils appellent à la journée du 11 mars dans le cadre du mouvement appelé nationalement afin de faire converger les luttes.

**Le 9 Mars, dans le cadre de la mobilisation des professionnels de la Justice, de nombreux départements étaient en grève**, dont certains avec des chiffres significatifs de grévistes : Meuse 36%, Meurthe et Moselle 23%, Nièvre 88%, Cotes d'Armor 52%, Manche 26%, Morbihan 34%, Ile et Vilaine 31%, Loire Atlantique 42%, Sarthe 47%, Vendée 26%, Tarn Aveyron 53%, Val de Marne 27%, Paris 29%, Drôme 40%, Rhône 46%, Alpes Maritimes 22%, Puy de Dôme 48%. D'autres départements ont participé aux rassemblements et manifestations des personnels de la justice.

**Le 11 Mars, il faut poursuivre nos actions pour contribuer à l'instauration d'un rapport de force à la PJJ**, permettant d'imposer à l'AC un coup d'arrêt des réorganisations et de garantir le droit des personnels qui touchés par les réorganisations.

En nous mobilisant pour imposer ce coup d'arrêt, nous nous mobilisons aussi pour défendre le sens et les moyens des missions éducatives de la PJJ.

**Contre la circulaire de mobilité et son cortège de fermeture de postes et de services, pour la défense de nos missions, tous en grève le 11 Mars 2010.**